Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 31 (1923)
Heft: 6

Artikel: La monnaie en Suisse
Autor: Lugrin, Ernest
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-25120

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA MONNAIE EN SUISSE

Les pages qui suivent sont un résumé de l'histoire monétaire de nos contrées dès les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Elles laissent à peu près complètement de côté ce qu'on pourrait appeler la question économique relative à nos monnaies, pour s'attacher exclusivement à leur indication, à leur description succincte et à leur classement, suivant les systèmes divers auxquels ces mêmes monnaies ont été soumises.

Dans ce but, il faut d'abord remonter aux origines et jusqu'à l'époque déjà fort reculée où les Celtes ou Gaulois, bien des siècles avant l'ère chrétienne, habitaient notre pays. En effet, les Celto-gaulois, grand peuple qui demeurait dans l'Europe centrale, en France, au nord de l'Italie et de l'Espagne, et même dans les Iles Britanniques, étaient un ensemble de populations agricoles, élevant du bétail, déjà civilisées et possédant ses monnaies en propre. Celles-ci étaient d'or et d'argent et d'une forme assez originale. Ou bien ces monnaies ressemblaient à des grains de pois, ou bien à de petites assiettes, sur les faces desquelles étaient représentés assez grossièrement des objets très divers : le soleil, la lune, des étoiles, des plantes, des animaux. Les Allemands les ont appelés *Regenbogenschüsselchen,* ce qui veut dire *petites écuelles de l'arc-en-ciel,* parce que la superstition populaire prétendait, dans les âges futurs, que ces disques creux retrouvés dans la terre, naissaient aux endroits où les couleurs de l'arc-en-ciel avaient été en contact avec le sol. On a découvert de ces monnaies dans les cantons de Soleure, de Berne, Argovie, Bâle, Zurich et Lucerne. A Wauwil, dans ce dernier canton, on a sorti de tourbières deux exemplaires en or pur de cette monnaie, l'un du poids de 7,1 gr., l'autre

de 7,7 gr. A la même époque, c'est-à-dire il y a une quarantaine d'années, deux pièces semblables ont été trouvées près de Melchnau, dans la Haute-Argovie, et placées au Musée de Berne [1].

Ce sont là les plus anciennes monnaies découvertes sur le sol de notre patrie. A ces mêmes temps lointains apparaissent les monnaies des Rhètes et des Helvètes, qui se distinguent déjà par une fabrication un peu plus perfectionnée que celle des pièces précédentes. Mais ce ne sont encore que de grossières imitations en or, ou en un mélange d'or et d'argent, de pièces grecques ou romaines, car les Rhètes et les Helvètes, établis non loin des frontières de l'empire romain, sont déjà en contact avec la civilisation du monde ancien.

Au nombre des monnaies helvètes, il en est une sur laquelle se lit le nom d'*Orcitirix,* que les numismates ont identifié avec celui d'*Orgétorix,* le chef qui persuada à ses compatriotes d'incendier leurs villes et leurs villages pour aller s'établir en Gaule, en l'an 58 avant Jésus-Christ. Cette pièce est en argent ; elle présente, sur l'une des faces, une tête de femme, et sur l'autre un cheval à l'allure du galop [2].

Les Helvètes ayant été vaincus par les Romains dans leur expédition en Gaule, furent soumis à leurs vainqueurs, dont ils durent, bon gré mal gré, adopter les mœurs et les institutions. Leurs monnaies furent celles des Romains, et circulèrent en grand nombre dans l'intérieur des limites de notre pays. C'est aussi en grand nombre qu'on en a découvert et qu'on en découvre encore, en or, en argent et en bronze, sur notre sol, principalement dans les lieux ou les Romains avaient placé le siège de leur administration, à Aventicum

[1] D'après d'autres renseignements, les monnaies celtiques trouvées à Melchnau seraient au nombre de cinq.

[2] Cette monnaie faisait partie de la collection P.-Ch. Stroehlin, qui s'est vendue à Genève en 1911.

(Avenches), à Vindonissa, à Raurica, Geneva, Ebrodunum (Yverdon) et ailleurs. Nos musées regorgent de monnaies romaines, dont quelques-unes ont été frappées dans nos contrées, comme en témoignent des coins retrouvés dans divers endroits.

Lorsque Clovis, roi des Francs, eut vaincu les Romains à Soissons (486), et qu'il se fut assujetti les Alamans, les Burgondes et les Wisigoths, qui avaient mis fin à la domination romaine en Helvétie, notre pays devint une province de la monarchie franque et le resta pendant près de trois siècles. Sous les rois francs de la famille de Clovis, dynastie connue dans l'histoire sous le nom de *Mérovingiens,* les monnaies en usage dans nos contrées sont essentiellement des pièces d'or plus ou moins bien façonnées, auxquelles on a donné le nom de *triens,* soit tiers de sou d'or.

A propos de ce nom de *sou,* appliqué à une monnaie d'or, remarquons que l'emploi en est bien déchu de nos jours, puisqu'il ne désigne plus maintenant, en France tout au moins, qu'une pièce de cuivre de la valeur de cinq centimes, après avoir passé par une dégradation successive. Le sou d'or des temps mérovingiens se divisait donc en trois *triens,* pièces d'or de la grosseur d'une pièce d'un centime de notre monnaie actuelle, ou plus exactement d'une pièce d'un rappe de la monnaie vaudoise d'avant 1850. Le triens, à son tour, se divisait en sept *siliques,* petites pièces d'argent extrêmement rares aujourd'hui.

Ces monnaies mérovingiennes provenaient d'ateliers qui se comptaient par centaines sur l'ancien territoire de l'empire des Francs. Cette grande diversité d'ateliers de frappe s'explique par le fait que le roi, qui changeait lui-même souvent de résidence, remettait à des monnayeurs ou *monétaires* et à certaines conditions, le droit de fabriquer de la monnaie. Ces fonctionnaires royaux, avec leurs aides et leur matériel,

se transportaient, tantôt dans une localité et tantôt dans une autre, pour exercer leur office. Et c'est ainsi que, dans l'intérieur des frontières actuelles de la Suisse, on les a vus autrefois s'arrêter et battre monnaie à Genève, Lausanne, Vevey, Saint-Maurice, Sion, Bâle et sans doute ailleurs. Un numismate suisse, le Dr Trachsel, mort à Lausanne il y a quelques années, a rencontré un triens qu'on peut attribuer à Yverdon. Il est vrai que cette attribution peut aussi se faire en faveur de la ville d'Embrun, en France, dont le nom latin *Ebrodunum,* qui figure en abrégé sur cette monnaie, est aussi celui de notre ville vaudoise.

Ajoutons que ce genre de numéraire porte sur l'une des faces le buste du roi, gravé très grossièrement, et sur l'autre le nom du monétaire, avec celui de l'endroit où la pièce était fabriquée [1].

A la dynastie des Mérovingiens succède celle des Carlovingiens, au milieu du VIIIme siècle. A cette époque, notre pays continue d'être une dépendance du royaume des Francs, érigé en empire d'Occident par le couronnement de Charlemagne, à Rome, en l'année 800. Les monnaies de nos populations sont alors des monnaies carlovingiennes, dont très peu sont frappées chez nous. Cependant nos musées et quelques rares collections possèdent des deniers de l'époque, frappés à Saint-Maurice en Valais, à Bâle et à Coire. C'étaient de petites pièces d'argent, pesant environ un gramme et demi. Ceux de Saint-Maurice, qu'on appelle *deniers mauriçois,* portent une croix et la légende XRISTIANA RELIGIO, religion chrétienne. Ils ne sont pas d'une grande rareté.

En 843, par le traité de Verdun, l'empire de Charlemagne se partagea en trois royaumes, France, Allemagne et Italie,

[1] Voir pour les monnaies mérovingiennes : Fr. Lenormand, *Monnaies et médailles,* pp. 207 - 213 ; et L. Coraggioni, *Münzgeschichte der Schweiz,* p. 9.

qui vécurent chacun de leur vie propre. Alors commence pour notre pays une période pendant laquelle se produisit une sorte de séparation politique entre l'Helvétie germanique et l'Helvétie romande. Dans la première, soumise plus directement à l'influence des empereurs d'Allemagne, des ateliers impériaux frappèrent des monnaies à Bâle, à Coire et à Zurich. Dans l'Helvétie romande, ce sont les rois rodolphiens de la Bourgogne transjurane qui exercèrent cette prérogative de la souveraineté.

Remarquons ici que le droit de battre monnaie est, pour un état, ville ou pays, la marque de son indépendance, à moins que ce droit ne lui soit conféré conditionnellement par une autorité supérieure à la sienne, comme cela eut lieu au moyen âge pour beaucoup de princes et d'évêques, qui recevaient cette autorisation du roi de France ou de l'empereur d'Allemagne. Et, pour nous servir d'un exemple très rapproché de nous, c'est peu après la proclamation de l'indépendance du Pays de Vaud et son institution en canton souverain de la Confédération suisse, que les premières monnaies vaudoises ont été frappées à nos armes, portant la devise : *Liberté et Patrie.* Et si, par la Constitution fédérale de 1848, le droit de monnayage a passé à la Confédération, c'est que notre canton, comme d'ailleurs les autres cantons suisses, a jugé qu'il y avait avantage que la régale des monnaies fût confiée au pouvoir central.

Nous avons mentionné les ateliers monétaires de Bâle, Zurich et Coire comme dépendant des rois de Germanie, successeurs de Charlemagne. La ville de Bâle ayant été ajoutée au royaume de Bourgogne transjurane par le roi Rodolphe II, époux de la reine Berthe, ce prince, et peut-être son fils Conrad, firent frapper des monnaies dans cette cité du Rhin. A la même époque (Xme siècle) et aussi dans le siècle suivant, les ducs d'Alémanie ont un atelier monétaire à Zurich.

Que reste-t-il de ces diverses monnaies datant du IXme au XIIme siècle ? Très peu de chose ; quelques deniers et demi-deniers, conservés précieusement dans les musées de Coire, de Winterthour et de Bâle, entre autres deux deniers en argent frappés à Bâle, et attribués, soit à l'empereur Conrad, soit à Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne transjurane et fils de la reine Berthe.

Mais à côté de ces rares monnaies de princes laïques, il faut faire mention de celles des dignitaires ecclésiastiques, auxquels les empereurs d'Allemagne avaient accordé le pouvoir de battre monnaie, afin de leur procurer les moyens de résister à l'humeur récalcitrante de la noblesse. De là l'existence des monnaies des évêques de Genève, de Lausanne, de Coire, de Bâle, de l'abbaye de Fraumunster à Zurich, du couvent de Saint-Ours à Soleure et de l'abbaye de Saint-Gall.

Ces monnaies sont des *bractéates* ou des demi-bractéates pour la Suisse centrale et orientale, des *deniers* en argent pour les évêchés de Lausanne et de Genève.

Une bractéate est une mince lame d'argent, ronde ou rectangulaire, dont la largeur ou le diamètre varie de quinze à trente centimètres. Il y a des bractéates en métal mélangé d'argent (billon) ; quelques-unes sont en or. Ces petites feuilles sont si minces que la plupart pèsent à peine un gramme. Elles ont une empreinte en creux d'un côté, en relief de l'autre, celui qui est censé offrir une figure, ou porter quelques lettres initiales. On a peine à se figurer que ce soit là de la monnaie. Ces lamelles en sont pourtant, mais de la monnaie faite, non pour circuler, mais plutôt pour être pesée comme de la marchandise. En usage du XIIme au XVme siècle, leur patrie d'origine est l'Allemagne, dont les musées en conservent de fort remarquables. C'est là une monnaie germanique, qui n'a guère franchi la

limite tracée aujourd'hui entre les populations de langue et de race alémaniques et les Suisses romands. On trouve encore des bractéates à Neuchâtel ; elles sont rares et recherchées.

La frappe des bractéates a été générale dans toute la Suisse alémanique. On ne l'a pas constatée à Fribourg ; mais toutes les souverainetés de langue germanique, seigneuries, villes, évêchés — et elles étaient nombreuses — ont fabriqué cette singulière monnaie.

Quant au *denier,* dont l'emploi avait, dans la Suisse allemande, précédé celui des bractéates, c'est l'espèce monnayée la plus ancienne des évêchés de Lausanne et de Genève, où elle circula fort longtemps seule. Son usage dura jusqu'au moment où l'on dut recourir, par exemple à Lausanne en 1375, à une monnaie plus en rapport avec le progrès du commerce et moins encombrante dans la circulation. Les demi-gros ou *sésens,* pièces de six deniers, datent de cette époque, et furent frappés par une ordonnance de l'évêque Guy de Prangins. Sous ses successeurs apparaissent successivement des gros, des pièces de deux gros en argent, des pièces de 20 sols en or, des parpailloles, des ducats, d'autres monnaies encore [1].

* * *

Nous n'entrerons pas dans le détail des espèces métalliques qui sortirent de la multitude des ateliers monétaires de notre pays avant la fondation de la Confédération à la fin du XIIIme siècle. Nous croyons même devoir passer sous silence tout ce qui se rapporte au monnayage des huit anciens cantons jusqu'au premier tiers du XVme siècle, attendu qu'il ne se différencie guère de celui des siècles précédents.

[1] Pour la série des espèces connues de l'Evêché de Lausanne, voir: L. Coraggioni, *Münzgechichte der Schweiz,* p. 130.

Mais, en 1421, les Etats de l'ancienne confédération, ressentant la nécessité de renoncer à l'usage des demi-bractéates et des bractéates, créèrent une monnaie nouvelle, le *plappart,* dont la valeur était en rapport avec la pièce d'or des villes allemandes formant la Ligue du Rhin, le *florin,* qui circulait en Suisse et valait 24 plapparts. Il est, en effet, souvent question dans notre histoire de gros payements de ville à ville et de souverainetés à d'autres souverainetés, payements effectués en *florins d'or* (Goldgulden). Les plapparts étaient une monnaie courante, et l'on se souvient qu'à Constance, en 1458, à une fête de tir où les Suisses étaient invités, un citoyen de Lucerne se vit refuser une pièce de monnaie de Berne, sous le prétexte que c'était un *plappart de vache,* et que cet incident fut regardé comme une insulte. Les Suisses quittèrent la ville, et peu s'en fallut qu'il n'en résultât une guerre entre les Confédérés et Constance.

En l'année 1500, le plappart céda la place au *batz* ou *batzen,* qui s'appela d'abord *rollbatz,* parce que la fabrication de cette pièce se faisait par une sorte de rouleau mécanique, qui lui a donné ce nom. Le *thaler* ou écu fut institué peu après. Cette grosse monnaie d'argent devint, avec le batz qui en était une division, le numéraire au moyen duquel se faisaient les payements d'une certaine importance dans l'ancienne Suisse. Et cette monnaie y a été employée, avec des variations de titre et de valeur, jusqu'à l'année 1850, où notre pays a admis le *franc* du système français comme unité monétaire.

Jusqu'au XVme siècle, les monnaies suisses ne sont pas pourvues de dates. Pour en déterminer l'année, ou simplement fixer l'époque de leur émission, il faut recourir aux renseignements d'archives, aux images qu'elles portent, aux caractères de leurs légendes, à la composition de leur métal, etc. Il en est tout autrement si elles sont marquées d'un mil-

lésime, même quand celui-ci n'est indiqué que par le chiffre des dizaines et des unités, comme c'est le cas pour quelques-unes.

On cite comme les plus anciennes monnaies suisses datées, des gros (Groschen) de l'abbaye de Saint-Gall, dont l'un est conservé au Musée de Winterthour. Un autre se trouve au Musée de Berne. Ils sont de l'année 1424, ainsi qu'un plappart frappé par la ville de Saint-Gall, que nous avons vu au Médaillier de cette ville et dont nous avons lu la date. Un florin d'or de Bâle est de l'année 1491. A Berne, ce sont les années 1492 et 1493 qui sont premièrement indiquées sur les monnaies de cette ville. Un gros de Bâle, pièce très rare, qui a été refrappée en 1901, pour être distribuée aux membres du Grand Conseil, à l'occasion des fêtes du quatrième centenaire de l'entrée de cette ville dans la Confédération, accuse la date de 1499. Dès lors, l'indication du millésime est devenue générale dans les cantons suisses.

Une autre particularité des monnaies suisses de cette époque, c'est la présence, sur une des faces, de l'aigle de l'Empire, oiseau représenté avec deux têtes. C'était l'*aigle bicéphale,* qu'on retrouve jusqu'à ces dernières années sur les pièces autrichiennes. Cette représentation est de nature à nous surprendre, mais elle s'explique par le fait qu'on regardait encore le droit de monnayage comme un fief accordé par l'Empire, dont la Suisse ne se considéra comme affranchie qu'après la paix de Munster en Westphalie, dans l'année 1648. Ce qui est plus surprenant encore, c'est que cet usage persista même après que l'indépendance complète de la Suisse eut été reconnue par le Congrès européen, et la paix qui mit fin à la guerre de trente ans. L'aigle bicéphale figure encore sur les monnaies de Fribourg en 1713, sur celles de Schwytz en 1730, d'Obwald en 1738. d'Appenzell

intérieur en 1737, et sur celles des évêchés pendant tout le XVIIIme siècle.

Il y aurait bien des choses à dire sur la numismatique des cantons suisses avant l'invasion des armées françaises de 1798. Si nous ne craignions pas d'entrer dans trop de détails, nous parlerions des monnaies italiennes de mauvais aloi qui circulèrent dans notre pays au XVIme et au XVIIme siècle, de l'imitation de nos monnaies en Italie à la même époque, et de la mauvaise fabrication des pièces d'argent dans la plupart des cantons, où l'on remplaçait le métal précieux par le cuivre dans une proportion scandaleuse. Nous mentionnerions aussi les tentatives infructueuses des anciens Etats de la Confédération pour arriver à des accords monétaires, et la grosse erreur du gouvernement bernois, accumulant une grande quantité d'or monnayé dans sa capitale. On sait que le fameux trésor de Berne fut pillé par les Français en 1798, et que les belles pièces d'or qui le composaient servirent à Bonaparte à faire sa campagne d'Egypte. C'est une somme de dix millions de francs — chiffre énorme pour l'époque — qui fut tirée des tonneaux où elle était conservée. Une partie de ce trésor coula dans la mer avec les vaisseaux français, le 1er août 1798, dans la bataille navale d'Aboukir, gagnée par Nelson. Ajoutons que, tant en impositions qu'en pillage, l'occupation de la Suisse par les Français, à Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne, coûta une somme évaluée à cent millions de francs, et que beaucoup de pièces, monnaies et médailles, intéressantes pour la numismatique suisse, disparurent dans ce désastre national.

(*A suivre.*) Ernest LUGRIN.